

# PARIS CENTRE

## Une placette piétonne et végétalisée au croisement des rues Pavée et Malher

Compte-rendu de l'atelier du 29 janvier 2023



© CAUE de Paris

Accompagnement de la démarche  
« embellir votre quartier » - Phase 1

# INTRODUCTION

## CONTEXTE

Dans le cadre de la démarche municipale « **Embellir votre quartier** », le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Paris est partenaire, depuis 2021, de la Direction de la Voirie et des Déplacements de la Ville de Paris (DVD), afin d'accompagner la concertation des habitants avec les mairies d'arrondissement.

La Mairie de Paris Centre a retenu un projet de piétonnisation et végétalisation du carrefour formé par les rues Pavée et Malher, dans le cadre de la démarche « Embellir votre quartier » phase 1. Une concertation est ouverte pour définir la programmation précise de cet aménagement, avant sa réalisation prévue en 2024.

Afin d'accompagner cette démarche, le CAUE a animé un atelier le 29 février de 10h à 13h, sur la future placette. L'objectif : faire, avec les riverains, l'état des lieux de l'espace aujourd'hui et recueillir leurs avis sur son futur aménagement, en termes d'usages notamment. Ce document présente la synthèse des échanges ayant eu lieu lors de cet atelier.

**Paris Centre**  
**angle de la rue Pavée**  
**et de la rue Malher**

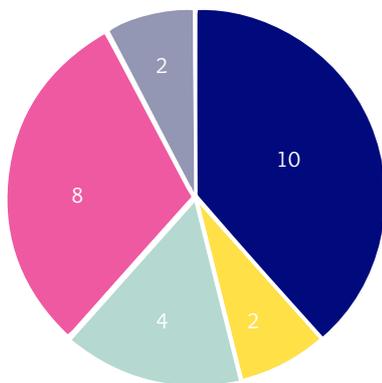
**atelier dans**  
**l'espace public le**  
**dimanche 29 février**  
**de 10h à 13h**

**26 participants**

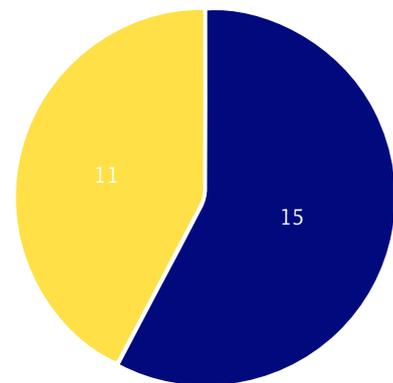
**65 propositions**  
**recueillies**

## LES PARTICIPANTS

26 personnes ont participé à cet atelier dans l'espace public.

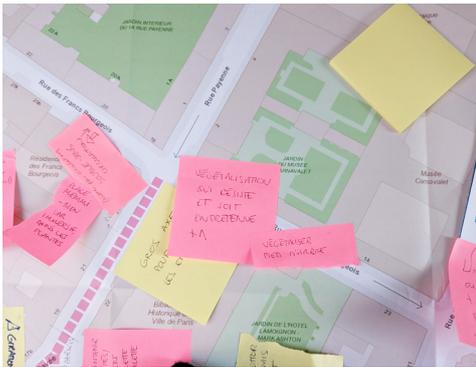


- Riverain, voisin direct de la place
- Habitant du quartier
- Membre du Conseil de Quartier Marais Archives
- Commerçant
- Autre (promeneurs...)



- Homme
- Femme

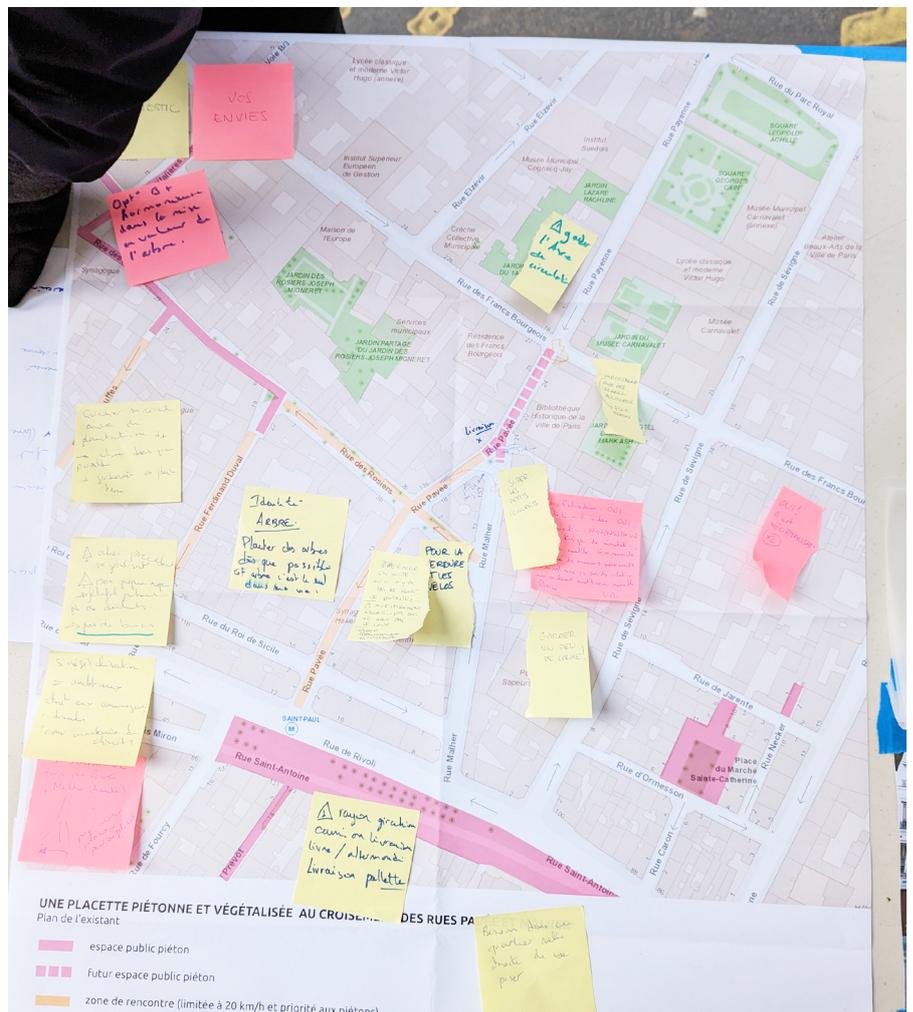
## LES OUTILS PROPOSÉS



2 cartographies du quartier (échelle du quartier et échelle de la place) ont été proposées aux habitants. Ces derniers ont été invités à faire l'état des lieux de l'espace d'une part et à exprimer leurs envies pour le futur aménagement d'autre part.



Des cartes de références en terme d'usages et d'ambiances, ont permis aux participants de se projeter plus simplement dans l'aménagement de l'espace. Via un jeu de cadavre exquis, ils ont été invités à choisir 5 cartes de références et à composer le portrait de leur place idéale. Au besoin, les participants ont dessiné leurs propres cartes de référence.



Le quartier dans lequel s'inscrit la futur placette est un quartier hautement touristique, recevant des flux piétons importants (rue des Francs-Bourgeois notamment). Le patrimoine historique du quartier semble, aux yeux des habitants, assez peu mis en valeur. Ils regrettent notamment le fait que les flux touristiques soient plus liés à l'attractivité commerciale du quartier qu'à la mise en valeur de son Histoire.

Beaucoup s'entendent également sur la nécessité de végétaliser davantage le quartier, plutôt minéral à leurs yeux.

Enfin, tous s'accordent sur le caractère remarquable du micocoulier existant. Celui-ci contribue déjà à donner une atmosphère particulière et une identité à cette placette, qui pourrait davantage être mise en valeur.

**65 propositions ont été recueillies lors de l'atelier :**

- 1 concernent les questions d'accessibilité ;
- 11 concernent les questions de mobilité et d'apaisement de la circulation ;
- 26 concernent les usages, actuels et futurs, de la placette ;
- 17 concernent la végétalisation de la placette ;
- 10 enfin, concernent les ambiances souhaitées pour ce futur espace.

1

## ACCESSIBILITÉ

### DES REPRISES À FAIRE SUR L'EXISTANT

« Trottoir en mauvais état.»

12

## APAISEMENT DE LA CIRCULATION

### 7 FAVORABLES À LA PIÉTONNISATION

« Oui à la piétonnisation des rues Pavée et Malher pour avoir la place de végétaliser ces espaces. »

« Piétonniser la rue (et tout le quartier) »

« La rue Pavée est un axe empruntée par les enfants pour se rendre à l'école (en voiture mais aussi à pied).» Se pose alors la question d'un aménagement à destination de ces publics

«Si la place est piétonne, piétonniser également le haut de la rue Malher.»

### FAVORABLES À LA PIÉTONNISATION MAIS UNE ATTENTION UN ACCÈS RÉSIDENTS ET COMMERÇANTS À CONSERVER

« La librairie se fait livrer des palettes nombreuses, il est important de garder un accès proche, simple, et un rayon de giration pour les camions de livraison. »

« Conserver la circulation rue Pavée pour les résidents, les commerçants et les services. »

« Utiliser un système d'enregistrement des riverains pour le stationnement et contrôler/limiter la circulation (système d'application). »

5

### NON FAVORABLE À LA PIÉTONNISATION

Proposition de ne pas fermer la rue à la circulation mais au contraire de proposer un « double sens prioritaire » afin d'éviter aux riverains de faire tout le tour du quartier pour sortir de chez eux.

« Non à la piétonnisation des rues : il y a très peu de circulation, cela n'est donc pas nécessaire. En revanche, cela pourrait créer des nuisances permanentes. N'investissons pas sur des solutions non seulement inutiles mais nuisibles. »

« Garder axe de circulation rue Payenne. »

« Préférence pour un espace circulé. »

« Je suis contre ce projet !»

### EN SYNTHÈSE

Des retours mitigés sur la piétonnisation de la rue Pavée qui militent pour la conservation d'une partie circulée sur la placette, et l'accès possible de la rue aux commerçants (notamment pour les livraisons de la librairie et de la poste) et aux riverains.

5

## MOBILIER ET USAGES

### 4 POUR QUE SOIT RÉVÉLER LE PATRIMOINE (HISTORIQUE ET VÉGÉTAL) DU QUARTIER

Mettre en valeur le patrimoine du quartier et de cette place **x 2**

« Une œuvre d'art pourrait être installée et servir de point de rencontre (il y a de nombreux galeristes dans le quartier). »

« Remettre les spots lumineux au pied de l'arbre. »

### 1 UN AMÉNAGEMENT TRÈS QUALITATIF

« Porter une attention particulière à faire un aménagement de qualité qui ne soit pas finalement un investissement qui n'en vaut pas le coup. »

« Si végétalisation, attention aux aménagements ridicules ! »

«La place est très bien comme ça !»

### 2 MAINTENIR LES USAGES EXISTANTS

« Maintenir la possibilité de faire des petits concerts » **x 2**  
(un violoncelliste joue le dimanche) »

### 1 SOUTENIR LES MOBILITÉS ACTIVES

Installer plus d'arceaux vélo **x 2**

### 4 UNE PLACETTE QUI RESTE CALME ET PROPRE NON FAVORABLES AU SUR-AMÉNAGEMENT DE LA PLACETTE

« Garder un peu de calme, la placette ne doit pas devenir un lieu de réunion, en soirée ou la nuit notamment. Il ne faut pas suraménager cet espace. »

« Faire en sorte qu'il n'y ait pas de squat ni de détritrus. »

« Ne pas installer de bancs, il ne faut pas que la place devienne un lieu pour pique-niquer. »

« Surtout pas de fontaine !»

## 16 UNE PLACETTE QUI ACCUEILLE DIFFÉRENTS USAGES

Installer un ou plusieurs bancs **x 4**  
(pour lire ou se reposer, dans ce quartier aux ruelles étroites et encombrées, qui n'offrent donc que peu d'assises).

« Installer une boîte à livre. » **x3**

« Pouvoir laisser les enfants jouer, s'exprimer au sol » **x2**  
(exemple déjà observé dans la rue d'enfants jouant au ballon)

Installer une fontaine **x2** (fontaine Wallace)

« Possibilité de sortir des tables et des chaises, une ambiance dynamique mais pas figée. »

« Permettre expression artistique »

« Aménager un espace de jeu (type molkki ou pétanque) »

« Faire en sorte que l'on puisse jardiner. »

« À terme, permettre à un café de s'ouvrir sur la place ! »

**7**

### EN SYNTHÈSE

Une attention sur la **valorisation du patrimoine** du quartier est à porter, à la fois sur son Histoire mais également sur la mise en valeur de l'arbre remarquable de la placette.

Il est également important pour les habitants que les travaux qui seront engagés soient significatifs et qualitatifs afin qu'ils soient pleinement justifiés. Pour beaucoup en effet, **l'espace fonctionne déjà bien aujourd'hui** (peu de circulation, arbre remarquable qui donne une ambiance particulière à la place...).

Concernant les **usages de la place**, les habitants ont formulé un retour très positif sur les concerts improvisés (violoncelliste) qui se tiennent le dimanche sur la placette. Les voisins directs de la place militent néanmoins pour des aménagements qui ne génèrent pas de squat et permettent d'utiliser cet espace de différentes manières.

D'autres retours invitent à l'installation d'assises, peu nombreuses dans le quartier. Il serait sûrement intéressant de proposer un entre-deux : l'embranchement créé par le pied d'arbre aujourd'hui sert déjà de lieu de pause par exemple.

Il est également proposé que la place soit un lieu d'expression artistique (installation d'oeuvres d'art, marquage ou espace d'expression pour les enfants).

17

## VÉGÉTALISATION ET ACCUEIL DE LA BIODIVERSITÉ

### 14 FAVORABLES À LA VÉGÉTALISATION DE LA PLACETTE

« Oui à la végétalisation ! » x 3

« Un quartier minéral aujourd'hui, envie de plus de plantations ! »

« Pour la verdure et les vélos. »

« Il faut planter des arbres dès que possible : cet arbre est le seul dans ma vie ! »

« Planter dès que possible, et en pleine terre. »

« Oui à la végétalisation de la place. »

« Pied d'arbre trop minéral. »

« Fermer la circulation au droit du magasin Lauren Vidal « permettrait de mettre davantage l'arbre en valeur. »

« Oui à la végétalisation en pleine terre et faire un *triangle végétal paysagé* (exemple de l'angle entre la rue des Rosiers et la rue Albert Duval) »

« Encourager les îlots de fraîcheur en végétalisant. »

« Végétaliser le pied d'arbre. »

« Végétaliser mais ne pas trop élargir le pied d'arbre. »

### **3 UNE ATTENTION À PORTER À LA PALETTE VÉGÉTALE**

« Oui à la végétalisation mais avec une palette végétale résistante et des plantes régulièrement entretenues. »

« L'exemple de la place Albert Memmi est intéressant car on est immergé dans les plantes. »

« Conserver un esprit de place (végétalisation avec arbustes et plantes vivaces). »

#### **EN SYNTHÈSE**

Des retours très positifs sur la végétalisation de la placette avec une attention à porter sur la qualité des plantations : en pleine terre, avec un réel impact pour le bien-être en ville, une palette végétale résistante.

Il est également rappelé qu'un permis de végétaliser avait été accordé au pied du micocoulier, celui-ci n'a pas été entretenu. Les futures plantations devront être entretenues par la Ville.

# RÉACTIONS



10



Exemples de cadavres exquis

Sur 25 participants, 10 se sont prêtés au jeu du cadavre exquis pour s'exprimer sur les ambiances et les usages qu'ils projettent sur cette place. Ci-après un aperçu des envies en terme d'ambiance qui sont le plus remontées :

### UNE ATTENTION À PORTER SUR L'ESTHÉTIQUE DU MOBILIER URBAIN

Des retours qui militent pour un aménagement qualitatif et soigné.

- « Mobilier urbain en harmonie avec le quartier historique »
- « Bordures et bacs traditionnels »
- « Pavés parisiens »
- « Dallage clair changer l'ambiance et apporter de la fraîcheur »
- « Pavés sciés pour faciliter circulation des vélos »
- « Installer une bordure pour clore l'espace planté »



### CONSERVER LE CARACTÈRE PARTICULIER DE LA PLACE EN METTANT L'ARBRE EN VALEUR, VÉRITABLE PATRIMOINE VÉGÉTAL DU QUARTIER

Des retours qui invitent à penser la végétation de sorte à ce qu'elle n'enlève rien à la monumentalité de l'arbre central.

- « Végétaliser mais ne pas trop élargir le pied d'arbre »
- « Conserver un esprit de place (végétalisation avec arbustes et plantes vivaces) »
- « Ambiance de place plus minérale (grilles en fonte et espèces diversifiées (ormes...)) »
- « Conserver pied d'arbre circulaire »
- « Végétaliser sans surcharger »

### UN QUARTIER MINÉRAL À VÉGÉTALISER

Des retours qui militent une fois encore pour la végétalisation de ce quartier minéral aux yeux des riverains.

- « Végétation immersive »

La place Albert Memmi est une référence en terme d'aménagement qui semble plaire aux habitants. Il en est de même pour le parterre de plantes situé au carrefour de la rue des Rosiers et de la rue Albert Duval.

**Conseil d'Architecture, d'Urbanisme  
et de l'Environnement de Paris**

7 rue Agrippa d'Aubigné  
75004 Paris

01.48.87.70.56  
contact@caue75.fr  
www.caue75.fr

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Paris a été fondé en 1981. Il s'agit d'un organisme départemental, créé par la loi sur l'architecture de 1977 pour promouvoir la qualité architecturale, urbaine et environnementale en informant, conseillant et sensibilisant le public à ces thématiques. De statut associatif, il conduit ses missions de service public en toute indépendance et objectivité.

À travers l'ensemble de son programme d'actions, le CAUE de Paris s'engage pour permettre aux parisiens de prendre la mesure des enjeux d'espaces publics auxquels la Ville de Paris doit faire face. C'est donc naturellement que le CAUE, fort de son expérience en matière de médiation auprès du grand public, a proposé à la Ville de Paris de l'accompagner dans la concertation « Embellir votre quartier » qu'elle a engagée début 2021.

« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, une insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public ».  
*Extrait de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, instituant les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement.*